



Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)

**Troisième réunion du Groupe Consultatif pour
le Développement des Télécommunications (GCDT)
Genève, 2-3 mars 2000**

**Document TDAG-3/15-F
17 février 2000
Original: anglais**

Tony Zeitoun, Vice-Président, GCDT

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME DE L'UIT

Les observations qui suivent, concernant le Groupe de travail sur la réforme de l'UIT, **n'ont trait qu'aux aspects relatifs au Secteur du développement de l'UIT**. Par ailleurs, la collecte des contributions est à peine amorcée au Canada. Ces observations doivent donc être considérées comme préliminaires et sujettes à modification. Il a été pris note des nombreuses contributions soumises à la première réunion du Groupe de travail sur la réforme de l'UIT. Toutefois, à ce jour, ces contributions n'ont pas été intégralement analysées.

1 Mandat de l'UIT: produits et services

La rapide évolution de l'environnement du monde des télécommunications et des technologies de l'information doit naturellement susciter un débat sur le mandat de l'UIT. Il y a là un problème particulier pour le Secteur du développement, l'UIT étant de plus en plus touchée par des aspects généraux du développement qui relèvent manifestement d'autres institutions spécialisées des Nations Unies. Dans bon nombre de ces domaines (télésanté, télééducation, etc.), l'utilisation des télécommunications fait partie intégrante des services, mais les services ne sont pas fondamentalement des services de télécommunication. On peut à cet égard distinguer deux grandes options:

- i) Modifier le mandat de l'UIT pour couvrir ces domaines.
- ii) Ne pas modifier le mandat, mais nouer des alliances avec d'autres institutions pour parvenir aux résultats attendus.

Pour modifier le mandat de l'UIT, il serait nécessaire de modifier la Constitution et la Convention. Il faudrait beaucoup de temps et résoudre des problèmes complexes, sur lesquels il serait impossible de dégager un consensus. Par ailleurs, un tel travail, une fois entrepris, ne serait jamais terminé si l'on voulait s'adapter au rythme de l'évolution des choses.

Par ailleurs, il n'est pas facile non plus de conclure des alliances avec d'autres institutions. Les résultats ne peuvent pas être garantis, et il serait souvent difficile d'harmoniser véritablement les mandats des diverses organisations concernées.

Conclusion préliminaire

En conclusion, pour éviter ces problèmes, il faudrait, pour l'essentiel, laisser le mandat de l'UIT inchangé. De surcroît, l'UIT devrait se limiter à son mandat et ne pas chercher à faire autorité dans des domaines autres que les télécommunications, sauf dans le cadre d'accords de partenariat dans lesquels le partenaire serait responsable des "résultats".

Pareille conclusion entraîne deux conséquences sérieuses:

- L'UIT-D devra rigoureusement s'abstenir d'entreprendre des activités ne relevant pas de son mandat (sauf dans le cadre d'alliances).
- L'UIT-D devra apprendre à devenir un "partenaire" et dégager des ressources adéquates pour assurer le succès des alliances conclues.

2 Gestion et structure de l'Union

Il ne sera pas possible de progresser véritablement au niveau de la structure et de la gestion de l'UIT aussi longtemps que la question des fonctionnaires élus n'aura pas été réglée. Le problème capital des élections et des réélections affecte la crédibilité de l'Union. Un modèle analogue à celui d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, c'est-à-dire avec un seul fonctionnaire élu (Secrétaire général) permettrait de poursuivre la réforme et d'améliorer la gestion de l'Union.

Du point de vue du Secteur du développement, la question du chevauchement des activités, ou de la collaboration avec d'autres Secteurs de l'Union, semble avoir été résolue ces dernières années. Au cas toutefois où un nouveau secteur, un Secteur des politiques générales par exemple, serait créé, il serait nécessaire de prévoir une étroite coordination afin que le mandat d'un tel secteur soit compatible avec celui de l'UIT-D.

Les autres problèmes de gestion qui se posent à l'UIT peuvent être résolus dans le cadre de la structure actuelle, comme le Directeur du Secteur des radiocommunications l'a montré avec la plus grande clarté.

3 Questions financières et budgétaires

Aussi longtemps que le rôle du Secteur du développement sera limité à des fonctions de catalyse ou de synergie, un budget annuel de 32 millions de francs suisses (valeur 2000) devrait être adéquat et permettre d'assumer ces fonctions. Il est indispensable que le BDT s'oppose vigoureusement à toute nouvelle fonction pour laquelle il n'y aurait pas de ressources budgétaires et qui ne serait pas nécessaire. Sur ce dernier point, il est indispensable de prendre des décisions rigoureuses et fermes sur les projets ou les initiatives devant être interrompus. Par exemple, la proposition consistant à offrir aux ONG des possibilités de participation aux activités de l'UIT ou à développer l'implication du secteur privé devrait être abandonnée au cas où aucun progrès pratique ne pourrait être réalisé.